

"Sorciers" modernes sur le bûcher



Dans son appartement de Peseux, Gitta Mallek tire les tarots à une clientèle venue de toute la Suisse romande. Si la cartomancie devait être interdite dans le canton, elle se battra pour prouver le sérieux de son activité. DAVID MARCHON

PAR VIRGINIE GIROUD / ARCINFO.CH

ARTS DIVINATOIRES - La pratique de la voyance risque d'être interdite dans le canton. A Peseux, Gitta Mallek tire les cartes depuis 25 ans. Mais pourrait être muselée.

Une forte odeur d'encens se propage dans l'appartement de Peseux. Concentrée, Gitta Mallek, sexagénaire bourrée d'humour et d'énergie, mélange les 76 figures de son jeu de tarot. Elle tire les cartes depuis 25 ans et vit en grande partie de cette activité. "Une séance de tarot coûte 130francs, 70francs par téléphone", explique celle qui exploite également ses facultés d'énergéticienne. " Je donne aussi des cours de tarot à une clientèle venue de toute la Romandie."

Mais son activité de cartomancienne est menacée. Le gouvernement neuchâtelois a décidé de serrer la vis et de faire disparaître de son territoire les voyants, marabouts, magiciens ou tireurs de cartes qui, à titre lucratif, prédisent l'avenir, invoquent les esprits ou indiquent l'emplacement de prétendus trésors cachés. Un durcissement lié notamment à la prolifération des numéros de téléphone surtaxés commençant par 0901.

"Ceux qui s'enrichissent en abusant de la crédulité d'autrui ont généralement pour victimes des personnes en situation de faiblesse. L'activité doit donc rester interdite et son exercice poursuivi d'office." C'est l'une des réglementations que prévoit la nouvelle loi cantonale sur la police du commerce, soumise mardi prochain au vote du Grand Conseil.

Milieu sous surveillance

L'intention n'est pas nouvelle: à l'instar d'autres cantons comme Berne, Zurich, Soleure ou Saint-Gall, Neuchâtel réprime déjà dans son code pénal l'exploitation de la crédulité d'autrui.

Mais cet article du code pénal n'est actuellement pas suffisant pour permettre aux autorités de sévir. "Aujourd'hui, personne ne contrôle ou ne dénonce ces activités", constate Pierre Bonhôte, chef de la Police neuchâteloise du commerce. Et sans plainte, difficile d'agir. "Le fait d'inscrire cette disposition contre la voyance dans la nouvelle loi permettra à notre autorité de combattre ces activités par des mesures administratives, comme l'interdiction ou l'avertissement." Le service de la consommation aura "enfin les outils pour procéder à une surveillance accrue du milieu" .

Et il ne se privera pas d'interdire également la publicité pour la voyance dans la presse neuchâteloise.

"Les charlatans pullulent"

Gitta Mallek est inquiète face à un durcissement que personne ne conteste au sein de la commission parlementaire chargée d'éplucher la nouvelle loi. "Je veux bien qu'on limite les activités de voyance ou de cartomancie, car les charlatans pullulent dans un domaine où il est facile d'arnaquer les plus faibles", reconnaît Gitta. "Regardez la télé-voyance! C'est un scandale, et les adolescents raffolent de ces chaînes. Mais les services de l'Etat doivent faire la différence entre ceux qui travaillent bien et les autres. S'ils veulent interdire mon activité, je me battrais. Que les policiers viennent chez moi, je leur tirerai les cartes et je leur prouverai que je suis sérieuse! Aucun client ne m'a jamais attaquée en disant "C'est de la foutaise". Si je voulais devenir riche, j'installerais un numéro 0901. Ce n'est pas mon but, je veux juste aider les gens."

Gitta Mallek met d'emblée les choses au clair: elle ne fait pas de prédictions. "Personne ne peut prédire l'avenir car rien n'est destiné." L'habitante de Peseux interprète, par les tarots, l'état intérieur de ses clients, leur rapport au couple, à l'argent, à la spiritualité, leur joie de vivre, dans le but de les coacher.

Un art divinatoire pratiqué depuis le Moyen-Age, et qui pourrait connaître ses dernières heures dans le canton.